

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE DR RAYMOND VERGÈS

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N°212577 - 79ÈME ANNÉE

## Après la réforme des retraites : L'intersyndicale «continuera de se réunir, dès la rentrée»



**Les principaux syndicats français et étudiants ont annoncé dans la soirée du 15 juin qu'ils allaient «travailler, dès maintenant, à dégager des revendications communes».**

Neuf jours après la 14ème et dernière journée d'action contre la réforme des retraites, l'intersyndicale a reconnu avoir échoué à faire reculer le gouvernement, à réaffirmer son unité et à appeler les salariés à se mobiliser pour les salaires.

A la suite d'une réunion au siège de la CFE-CGC, Jean-Philippe Tanghe, son président, a indiqué lors d'un point presse que "continuons à agir".

Les huit principaux syndicats français et cinq organisations de jeunesse ont attesté que d'une certaine manière la défaite (au moins provisoire) face au gouvernement intervient d'une certaine manière la défaite (au moins provisoire) face au gouvernement

intervient après la fin d'un mouvement de mobilisation démarré le 19 janvier, et acté par 14 journées d'action, dont plusieurs ont réuni plus d'un million de participants selon les autorités.

Si «l'intersyndicale et les manifestants n'ont pas réussi à faire reculer le gouvernement sur le passage de la retraite de 62 à 64 ans», «nous ne tournons pas la page», a assuré l'intersyndicale, continuant de dénoncer une réforme «injuste et brutale» ainsi qu'un «déli de démocratie».

«Nous continuerons à contester cette réforme des retraites et à nous battre pour la justice sociale», promettent-ils à tous les opposants à la réforme. Estimant que son unité lui a permis de «construire le rapport de force», l'intersyndicale annonce qu'elle «va travailler, dès maintenant, à dégager des revendications communes» sur six sujets : salaires et pensions, conditions de travail, santé au travail, démocratie sociale, égalité femmes-hommes, environnement et conditionnalité des aides publiques aux entreprises.

De plus, l'intersyndicale «continuera de se réunir, dès la rentrée», précise-t-elle, alors que des tensions ont pu apparaître en son sein à l'approche de la fin du mouvement, et dans un contexte de changement de ses deux principales figures : Philippe Martinez (CGT), qui a passé la main à Sophie Binet fin mars, et Laurent Berger (CFDT), qui

transmettra la semaine prochaine le flambeau à Marylise Léon.

Les syndicats appellent *«les salariés avec leur organisation syndicale, à revendiquer, à négocier et se mobiliser pour gagner des augmentations de salaires»*, et se projette vers une manifestation européenne pour le progrès social à la rentrée.

*«Il est clair que désormais la réforme va s'appliquer au 1er septembre»*, a convenu auprès de la presse Yvan Ricordeau (CFDT). Mais *«on va continuer à se retrouver en intersyndicale pour construire la suite»*.

De son côté, Thomas Vacheron (CGT) a indiqué que *«c'est la fin de la première mi-temps, ce n'est pas la fin du match»*. *«Il y a eu une séquence extrêmement longue, puissante et forte, elle marquera l'histoire sociale de ce pays, mais le match n'est pas fini»*, a-t-il insisté.

La CFDT, comme les autres syndicats, *«va surveiller les décrets»* d'application de la réforme, a affirmé Yvan Ricordeau. Les syndicats seront également attentifs à la future négociation sur les retraites complémentaires prévue à l'automne.

Thomas Vacheron a dit espérer que les opposants à la réforme puissent *«passer par la fenêtre»* à l'occasion d'une nouvelle proposition de loi. *«Un jour cette contre-réforme sera soumise au vote»*, a-t-il assuré, une semaine après l'échec d'une proposition de loi du groupe Liot visant à abroger la réforme.

Le 6 juin, les syndicats avaient défilé à Paris et en province, réunissant 281.000 manifestants selon les autorités, plus de 900.000 selon la CGT, moins en tout cas que lors des 13 journées d'action précédentes. Le secrétaire général de la CFDT, Laurent Berger, avait alors reconnu que l'on s'acheminait vers *«la fin du match»*, et affirmé clairement deux jours plus tard qu'il ne jugeait pas opportun une 15e journée d'action.

## Les syndicats n'ont pas «perdu», a estimé Sophie Binet

**Bien que la réforme des retraites a été adoptée, les syndicats n'ont pas «perdu», notamment parce que «la mobilisation a permis de replacer le syndicalisme au centre», a estimé la secrétaire générale de la CGT, Sophie Binet.**

Sophie Binet, secrétaire générale de la CGT a indiqué dans une tribune parue le 16 juin sur le site du Monde que *«malgré une mobilisation d'une durée et d'un niveau record, la réforme des retraites est adoptée. Faudrait-il en conclure que nous avons perdu ? Non. Pour Emmanuel Macron, tout va être plus compliqué maintenant, et le prix à payer sera élevé»*.

Selon elle, les syndicats ont *«gagné sur trois points majeurs»*: la *«bataille des idées»*, avec une *«large majorité de salariés (...) favorable au retour de la retraite à 60 ans»*; un regain d'adhésions syndicales, remplaçant le syndicalisme *«au centre»*; enfin les syndicats se trouvent en *«position de force»* face à un gouvernement *«qui n'a plus ni majorité sociale ni majorité politique»*.

Ce contexte est l'occasion de *«multiplier les conflits sur les salaires»*, de *«remettre au goût du jour le projet révolutionnaire du Conseil national de la résistance d'une sécurité sociale "protégeant de la naissance à la mort"»*, et de construire dans les entreprises *«des plans syndicaux pour l'environnement»*.

La tribune de Sophie Binet a été publiée au lendemain d'une conférence de presse de l'intersyndicale, qui a acté l'échec de la contestation sur la réforme des retraites, tout en promettant de continuer à lutter sur les modalités d'application de la réforme.

La syndicaliste exhorte à *«l'ouverture de négociations dans toutes les entreprises et toutes les branches pour gagner des départs anticipés pour pénibilité et la prise en*

*compte des années d'étude*». Elle souhaite que la négociation Agirc-Arrco sur la retraite complémentaire des salariés du privé «*permette d'améliorer le niveau des pensions*».

«*De nouvelles propositions de référendum d'initiatives partagées seront déposées*» et «*nous contesterons chaque décret de cette réforme injuste*», a assuré cette dernière. Invitée de l'Ajis (Association des journalistes de l'information sociale), Sophie Binet a estimé qu'«*au moins 100.000 personnes*» s'étaient syndiquées depuis le début du mouvement de contestation, ce qui permet d'espérer «*transformer le rapport de force dans le moyen/long terme*».

Car «*si on regarde ce qui nous a manqué dans cette mobilisation, c'est la capacité à étendre les grèves, qui est liée au fait qu'il y a trop de déserts syndicaux*», avec «*40% des salariés du privé qui n'ont pas de syndicat dans leur entreprise*».

## Les chiffres sur les retraités en France et à La Réunion

**La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) a publié « Les retraités et les retraites – édition 2023 », qui fait état d'un nombre de retraités de droit direct qui augmente pour atteindre 17 millions de personnes fin 2021.**

Dans cette nouvelle édition, cette administration a rassemblé les chiffres clés sur les retraites, qui représente le premier poste de dépenses de la protection sociale avec 338 milliards d'euros de pension versés en 2021 (13,5 % du PIB), et de l'invalidité.

### Un nombre stable de retraités

Fin 2021, 17,0 millions de personnes, résidant en France ou à l'étranger, sont retraitées, soit 100 000 personnes de plus qu'en 2020. Ce rythme est inférieur à celui observé entre 2005 et 2010, car les salariés

partent plus tard à la retraite, en raison du contexte économique et social.

Toutefois, les nouveaux retraités sont quasiment autant qu'en 2020, soit 722 000. Selon la Drees cette cadence s'explique principalement par le calendrier de mise en œuvre de la réforme des retraites de 2010, avec le report progressif de l'âge légal d'ouverture des droits, depuis juillet 2011, et de l'âge d'annulation de la décote (âge au taux plein), depuis juillet 2016.

Fin 2021, 4,4 millions de personnes bénéficient d'une pension de retraite de droit dérivé, également appelée « pension de réversion ». Pour 1,0 million de ces bénéficiaires, cette pension de réversion est leur unique pension de retraite. D'autant que certains d'entre eux peuvent avoir des droits directs de retraite mais ils n'ont pas encore liquidé leur pension. Les femmes, plus souvent veuves, représentent 88% des bénéficiaires d'une pension de droit dérivé.

la Drees a souligné qu'à la fin 2021, la pension moyenne de droit direct (y compris l'éventuelle majoration pour trois enfants ou plus) tous régimes confondus s'établit à 1 531 euros bruts mensuels parmi les retraités résidant en France. Cela correspond à 1 420 euros nets par mois.

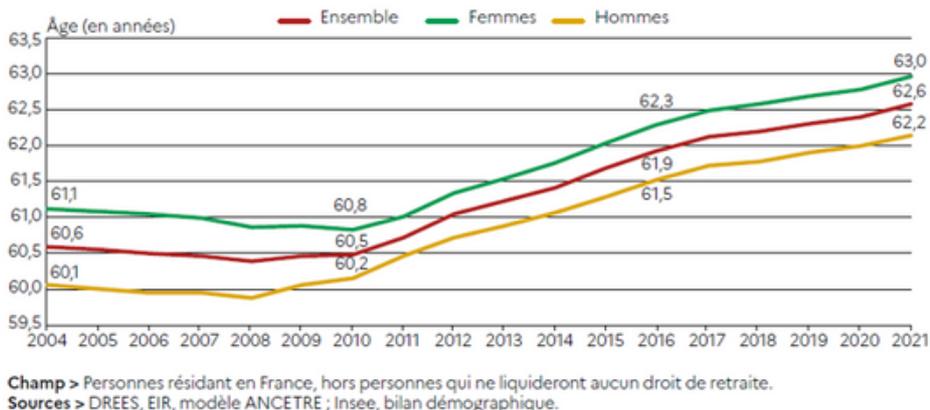
La pension brute moyenne a progressé de 1,5% en euros courants par rapport à celle de décembre 2020, mais baisse de 1,3 % en euros constants, car les prix à la consommation augmentent de 2,8% durant cette période. Les évolutions sont similaires pour la pension nette.

La baisse du pouvoir d'achat de la pension moyenne en glissement annuel sur 2021 s'explique par une légère progression sur 2020 (+0,4 %). Le niveau de vie médian des retraités demeure légèrement supérieur à celui de l'ensemble de la population.

**Les femmes résidant en France ont une pension inférieure de 40% à celle des hommes**

L'âge conjoncturel de départ à la retraite atteint 62 ans et 7 mois pour les personnes qui résident en France, avec une légère différence entre les hommes (62 ans et 2 mois) et les femmes (63 ans).

**Graphique 1** Âge conjoncturel moyen de départ à la retraite, selon le sexe



Cet âge progresse depuis 2010 (+2 ans et 1 mois) après le relèvement de l'âge de départ de la retraite, issu de la réforme de 2010. Fin 2021, 27% des personnes de 61 ans résidant en France sont déjà à la retraite, tandis que 15 % de celles de 65 ans ne sont pas encore retraitées.

### Les retraités réunionnais sont les plus pauvres de France

Selon une étude l'Insee, datée de mai 2022, les Réunionnais perçoivent les pensions de retraite les plus faibles des régions françaises : 1 160 euros brut par mois en moyenne en 2016, soit 28 % de moins qu'en France.

Les inégalités en matière de pension de retraite sont plus importantes à La Réunion, alors que le coût de la vie est le plus élevé de France. Selon l'Insee, ces faibles pensions résultent d'une participation plus faible qu'ailleurs des personnes en âge de travailler au marché du travail, qui se traduit par une durée moyenne de cotisation nettement plus basse.

De plus, les emplois occupés sont moins qualifiés, dont moins bien rémunérés. Les seniors réunionnais sont nombreux à avoir dû travailler jusqu'à l'âge de départ requis pour bénéficier automatiquement d'une retraite à taux plein.

## Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE DR. RAYMOND VERGÈS

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès  
 74ème année  
 Directeur de publication :  
 1944-1947 : Roger Bourdageau; 1947-1957: Raymond Vergès;  
 1957-1964: Paul Vergès; 1964-1974: Bruny Payet; 1974-1977:  
 Jean SImon Mounoussany Amourdom; 1977-1991: Jacques  
 Sarpédon; 1991-2008: Jean-Marcel Courteaud; 2008-2015:  
 Jean-Max Hoarau; 2015: Ginette Sinapin

6 rue du général Emile Rollad  
 B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX  
 Rédaction  
 Tél.: 0262 55 21 21 - Email : [redaction@temoignages.re](mailto:redaction@temoignages.re)  
 Site Web: [www.temoignages.re](http://www.temoignages.re)  
 Tél : 02 62 55 21 21  
 Publicité: [publicite@temoignages.re](mailto:publicite@temoignages.re)  
 CPPAP: 0916Y92433